

 E C R E T N° 84/CI9 du 10/01/84 du

portant nomination du Capitaine Faustin ECKOMBAND en qualité de Directeur des Renseignements Généraux près la Direction Générale de la Sécurité Publique.

LE MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE, PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

VISAS : VU - La Constitution du 8 Juillet 1979;

- VU - La Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article 47 de la Constitution;
- VU - Le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- VU - Le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- VU - Le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé;

D.G.B. VU - Le Décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des Membres du Gouvernement;

 VU - Le Décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes Administratifs;

VU - Le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;

D.C.F. VU - Le Décret 83/771 du 11 Octobre 1983 portant attributions et réorganisation du Ministère de l'Intérieur;

VU - Le Décret n° 83/772 du 11 Octobre 1983 portant attributions et organisation de la Direction Générale de la Sécurité Publique;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur;

Le Conseil de Cabinet entendu,

 E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er : - Le Capitaine Faustin ECKOMBAND, précédemment Chef du Centre Urbain de Sécurité Publique de Pointe-Noire est nommé Directeur des Renseignements Généraux près la Direction Générale de la Sécurité Publique.

ARTICLE 2 : - L'intéressé percevra à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 : - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise des fonctions de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 10 Janvier 1964

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Intérieur.

Le Ministre des Finances.

Colonel François Xavier KATALI.-

LEKOUNDZOU-ITIHI- OSSETOUMBA.-